

ENTRÉE en 6^{ème} en 2023 AFFECTATION HORS SECTEUR

1. Liste des motifs susceptibles de permettre une demande d'affectation hors secteur (classés par ordre de priorité)

MOTIF DE LA DEMANDE	PIÈCES JUSTIFICATIVES à joindre impérativement à cette demande
1 – Élève en situation de handicap (<i>priorité examinée en commission par le médecin conseiller technique du recteur</i>)	Courrier de la famille + notification qui vous a été adressée par la MDPH
2 – Élève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité (<i>priorité examinée en commission par le médecin conseiller technique du recteur</i>)	Certificat du médecin de l'éducation nationale ou du médecin traitant ou du spécialiste sous pli cacheté transmis au directeur d'école
3 – Élève en situation sociale très exceptionnelle (<i>priorité examinée en commission par l'assistante conseillère technique du recteur</i>)	Courrier de la famille + obligatoirement rapport circonstancié de l'autorité compétente sous pli cacheté
4 – Élève susceptible de devenir boursier sur critères sociaux*	Copie du dernier avis d'imposition complet
5 – Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2023	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur en 6 ^{ème} , 5 ^{ème} ou 4 ^{ème} dans l'établissement souhaité. Certificat de scolarité de 3^{ème} non recevable
6 – Élève dont le domicile est situé en limite du secteur et proche de l'établissement souhaité.	Courrier dans lequel vous exposerez votre situation en joignant les éléments susceptibles d'appuyer votre demande
7 – Élève souhaitant suivre un parcours scolaire particulier (<i>voir page 2/2</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ sections internationales ➤ classe à horaire aménagé théâtre ➤ sportifs de haut niveau, ➤ sections d'excellence sportive pré filières d'accès au haut niveau 	Aucune <i>L'affectation se fait après admission de la commission concernée dans la limite des places disponibles</i>

* Motif boursier

L'obtention d'une affectation hors du secteur de rattachement n'ouvre pas droit au bénéfice de la bourse : son attribution relève de la compétence du chef d'établissement qui examinera le dossier que vous déposerez à la prochaine rentrée scolaire (octobre).

2. Focus sur le motif 7 « parcours scolaire particulier »

Ces parcours, s'ils ne sont pas proposés dans le collège de secteur de votre enfant nécessitent une demande d'affectation hors secteur.

► ADMISSION EN SECTION INTERNATIONALE CHINOIS AU COLLÈGE JULIETTE DODU

À destination des élèves scolarisés en section internationale chinois à l'école élémentaire, candidats à la poursuite de la section internationale chinois en collège, ainsi que des élèves sinophones ou ayant des bases linguistiques suffisantes en chinois (minimum A1 à l'écrit, A2 à l'oral) sous condition de réussite à des tests spécifiques de chinois.

► ADMISSION EN SECTION INTERNATIONALE FRANCO BRITANNIQUE :

→ Au collège Bois De Nêfles

→ Au collège Paul Hermann

Des tests d'évaluation linguistique seront organisés par chaque collège.

La liste des élèves sélectionnés est transmise à la DRAIO avant le mardi 9 mai 2023 par chaque collège.

► ADMISSION EN SECTION INTERNATIONALE FRANCO ALLEMAND AU COLLÈGE OASIS :

Des tests d'évaluation linguistique seront organisés par le collège.

La liste des élèves sélectionnés est transmise à la DRAIO avant le mardi 9 mai 2023 par le collège.

► CLASSE À HORAIRE AMÉNAGE THÉÂTRE

Le collège **Mahé de Labourdonnais** propose une classe à horaire aménagé théâtre (CHAT).

Le dossier de demande d'admission est à remettre au collège.

L'admission dans cette classe est prononcée par une commission.

Pour tout renseignement se rapprocher du collège Mahé de Labourdonnais.

La liste des élèves sélectionnés est transmise à la DRAIO avant le mardi 9 mai 2023 par le collège.

► SPORTIF DE HAUT NIVEAU : PROJETS DE PERFORMANCE FÉDÉRAUX

Pour intégrer un projet de performance fédéral, les élèves sportifs sont identifiés par les ligues sportives.

Escalade : Marcel Goulette

Judo : Deux Canons

Natation artistique : Les Aigrettes

Surf : Les Aigrettes

Hand-Ball féminin : E. Albius

Hand-Ball masculin : Deux canons

Natation : Plateau Caillou

Pelote Basque : M.de Labourdonnais

Gymnastique : Titan/Deux Canons/Les Aigrettes/Hegesippe Hoarau/Dimitile/Terre Sainte

Basket-ball : M.Debré

Canoë kayak : Quartier Français

Lutte : A.Grondin

► SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE PRÉ FILIÈRE DE L'ACCÈS AU HAUT NIVEAU

Pour intégrer une section d'excellence sportive pré filière de l'accès au haut niveau à dérogation scolaire, les élèves doivent passer des tests sportifs dans l'établissement scolaire demandé (renseignements auprès de l'établissement).

Basket-ball : J.Hubert Hand-Ball féminin : E. Albius Lutte : A. grondin

Football : Les Aigrettes/Deux Canons/J.Hubert/L'Étang/Montgaillard/E.Albius/Terrain Fayard/ A.Corré/ J.Letoullec/J.Lafosse

Football féminin : A.Grondin

Canoë kayak : Quartier Français Natation : Plateau Caillou

Judo : Deux Canons/J.Albany/Les Tamarins/A.Lacaussade Pelote Basque : M. Labourdonnais

Badminton : Chemin Morin

Raid : Emile Hugot

Le listing des élèves recrutés en PPF ou SSPFHN (ou le cas échéant un état néant) est transmis par mèl au chargé de mission suivi scolaire haut niveau Monsieur Jean Pierre Vial : jean-pierre.vial@creps-reunion.sports.gouv.fr au plus tard le mardi 09 mai 2022.